



Présentation du rapport annuel 2017

CC Terres de Chalosse
28 novembre 2018



RAPPORT ANNUEL 2017

LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DES DÉCHETS



Présentation du SIETOM



Carte d'identité

Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères

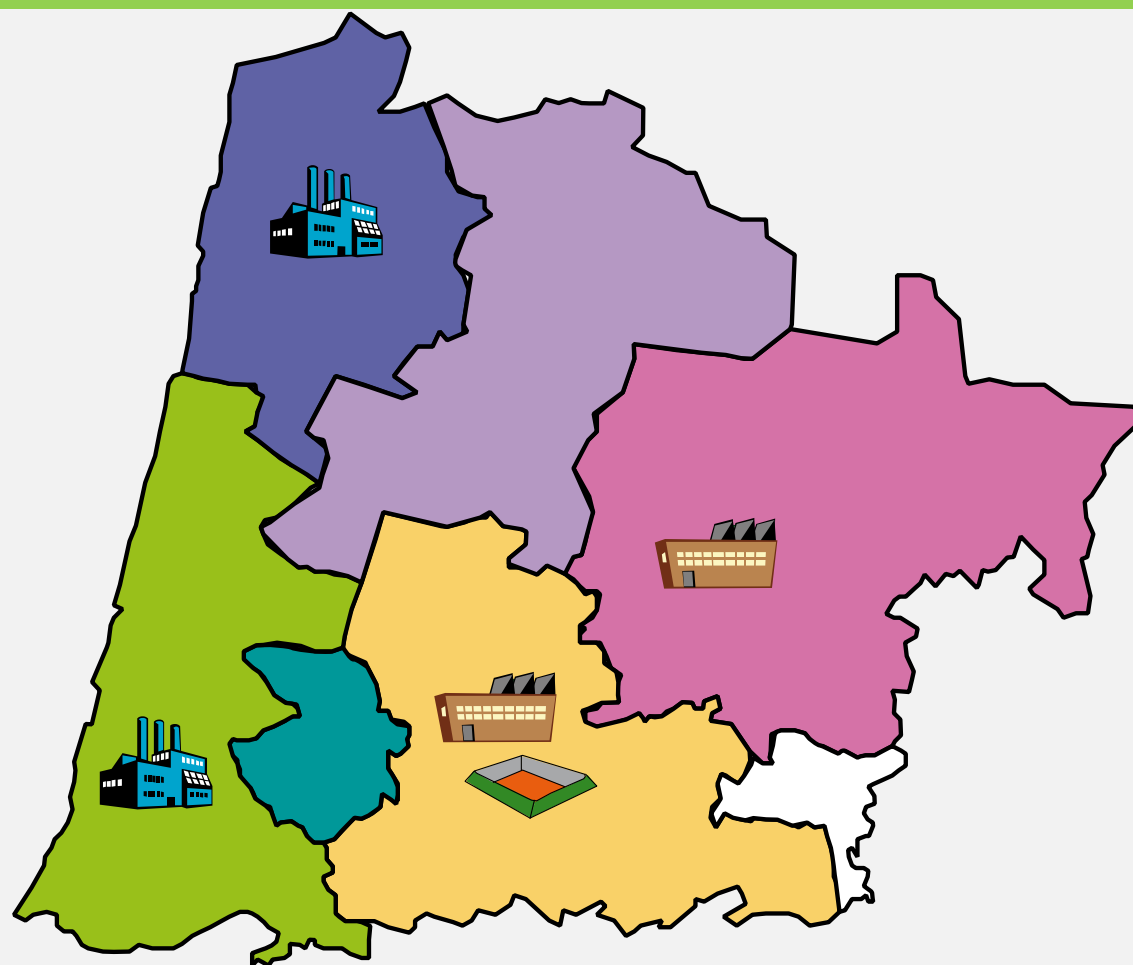
- ❑ Syndicat mixte créé en 1976
- ❑ Regroupement de 122 communes
- ❑ 78 044 usagers au 1/01/2018 (données INSEE)
- ❑ CC Terres de Chalosse : 18 703 habitants soit 24%
- ❑ 37 267 foyers au 1/01/2015 (données INSEE)

- ❑ Présidente : Mme Odile LAFITTE (CC Coteaux et Vallées des Luys)
- ❑ Vice-Présidents : M. Serge LANSAMAN (CC Chalosse Tursan), Mme Ghislaine LALANNE (CC Terres de Chalosse), M. Vincent LAGROLA (CC Terres de Chalosse), M. Gilles LAHITTE (CC Pays d'Orthe et Arrigans).
- ❑ Bureau de 15 membres et Comité syndical de 122 délégués
- ❑ Direction : M. Jérôme LASALA
- ❑ Nombre d'agents : 82

- ❑ **Ordures Ménagères Résiduelles** : 16 327 tonnes soit 210 kg/hab
- ❑ **Déchets recyclables** : 4 843 tonnes soit 62 kg/hab
- ❑ **Déchetterie** : 27 190 tonnes soit 350 kg/hab
- ❑ **Total** : 48 361 tonnes soit 622 kg/hab
- ❑ 63% de déchets valorisés

- ❑ Siège social et site d'activité : 815 route des Partenses – 40250 CAUPENNE
- ❑ Certification ISO 14001 pour le CSDMA et les activités connexes
- ❑ Compétences : Collecte et traitement des ordures ménagères, collecte sélective et gestion des déchetteries
- ❑ Budget de fonctionnement : 9 000 000 €

Le territoire à l'échelle départementale



Centre de
stockage



Tri compostage



Incinérateur

SIETOM de Chalosse
(collecte et traitement)

SITCOM Côte Sud des Landes
(collecte et traitement)

SIVOM des Cantons du Pays de Born
(collecte et traitement)

SICTOM du Marsan
(collecte et traitement)

CA du Grand Dax
(collecte)

Syndicat d'Elimination des Déchets
de la Haute Landes (collecte)

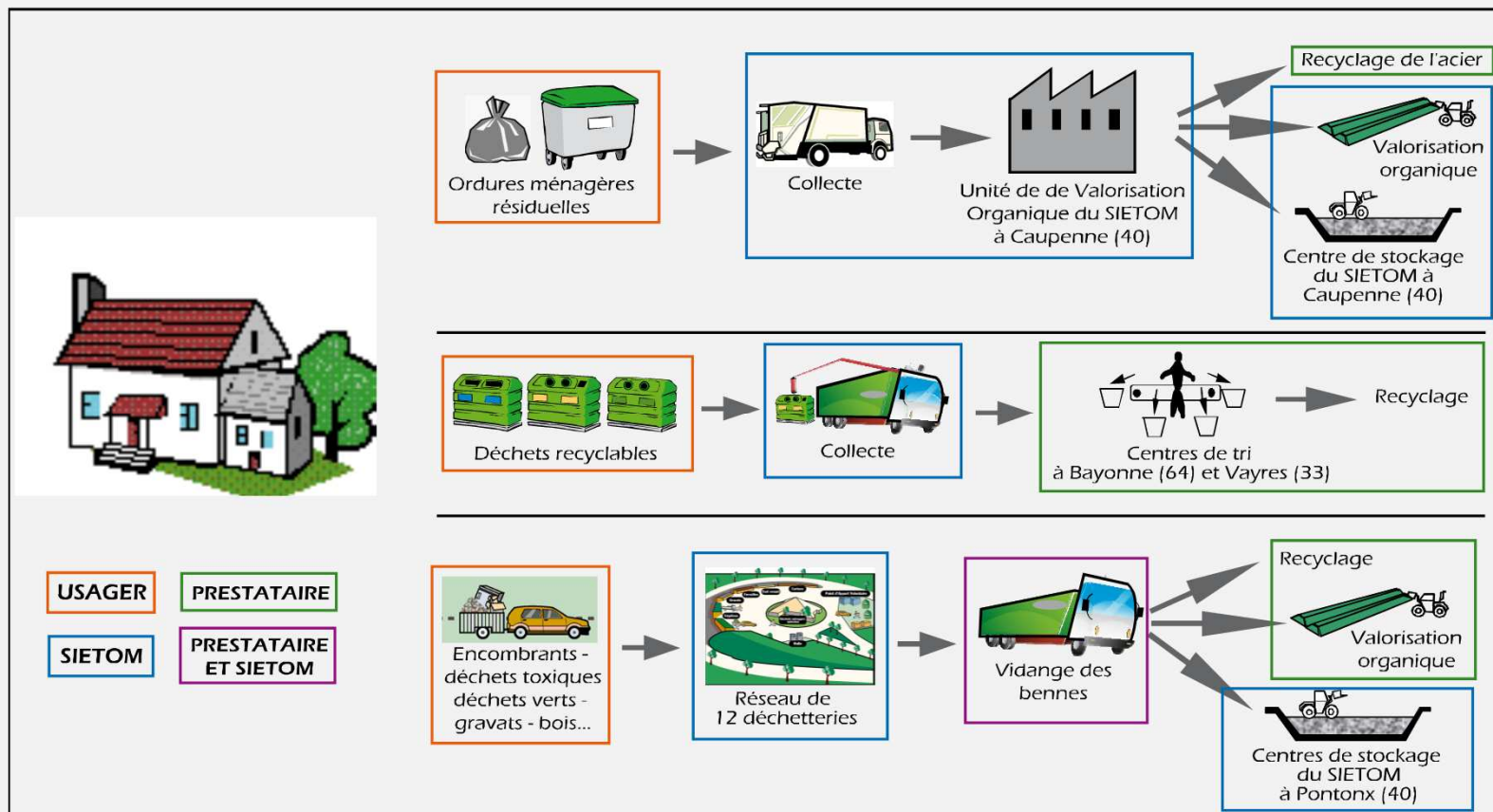
Périmètre administratif et localisation des équipements



Organisation des services



Organisation des services



La collecte des ordures ménagères



Effectif : 22 agents dont 1 laveur

Horaires de travail : 4h45 – 12h du lundi au vendredi

Organisation : collecte en point de regroupement avec des bacs aériens de 770 litres. Point d'apport volontaire sur St-Sever.

Fréquence : 1 collecte par semaine sur 120 communes et 2 collectes sur Hagetmau et St-Sever

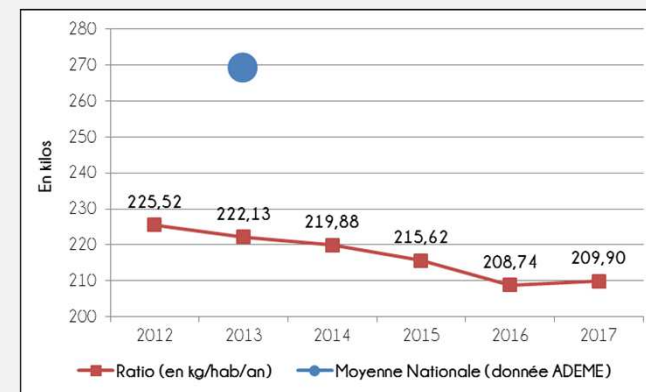
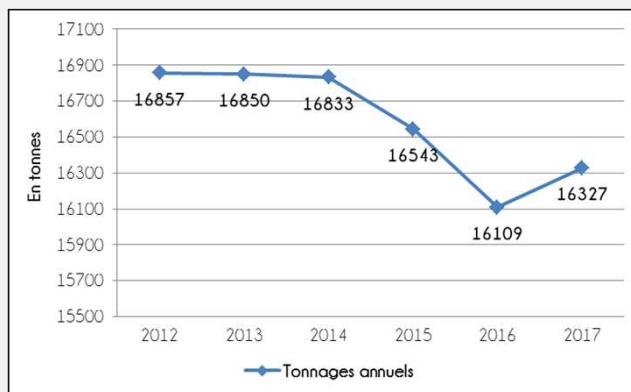
Tonnages 2017 :

- 16 327 tonnes collectées
- 210 kg/hab
- - 15,6 kg/hab par rapport à 2012

Actions en cours : conteneurisation et sécurisation

L'ensemble des collectes a été modifié en septembre 2015 avec de nouvelles fréquences. Les camions sont tous équipés d'un GPS sur lesquels les tournées sont programmées.

Les équipages notent l'ensemble des dysfonctionnements rencontrés lors de la collecte et font remonter ces informations à leur responsable qui les traite ensuite avec les communes concernées (débordement, encombrants au pied des conteneurs, arbustes à tailler, raccord à faire...). Dans le même temps, une démarche de sécurisation est en cours afin d'identifier tous les points de collecte à risque.



Unité de Valorisation Organique (UVO)



Effectif : 6,5 agents

Horaires de travail : horaires d'été et d'hiver

Organisation : La maintenance de l'unité est faite tous les matins avant la mise en route de l'exploitation. La journée du vendredi est consacrée au nettoyage.

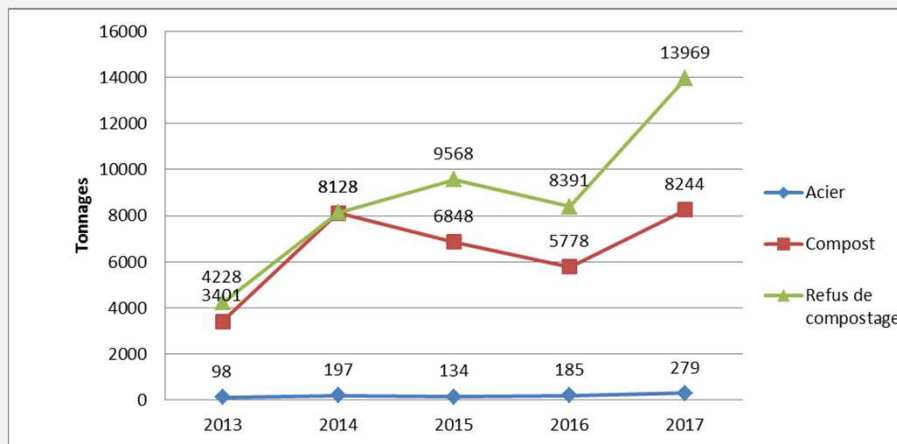
Les enjeux de demain

Utiliser la capacité totale de traitement de l'UVO

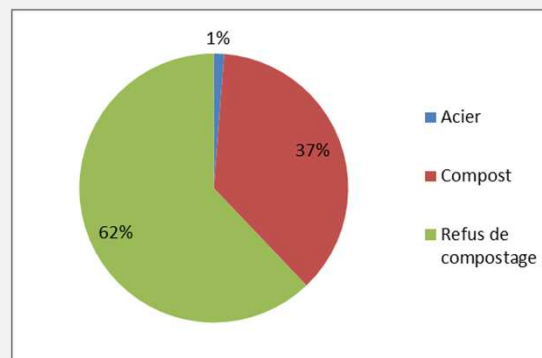
Valorisation des refus

Construction d'un réseau d'agriculteurs utilisateurs du compost

Labellisation « TERROM » pour le compost issu de l'UVO en 2018



Performance de traitement de l'UVO pour 100kg OM traitées



Tonnages 2017 :

- **22 492 tonnes** entrantes (capacité de 25 000 T/an)
- **+56,7%** par rapport à 2016
- **289 kg/hab**

Compost 2017 :

- **8 244 tonnes** normées,
- **2 745 tonnes** évacuées,
- Tarification à **3 €/T**

Centre de stockage



Effectif : 2,5 agents

Horaires de travail : 7h30 – 14h45 et 10h30 – 17h45 (le vendredi 10h – 17h15)

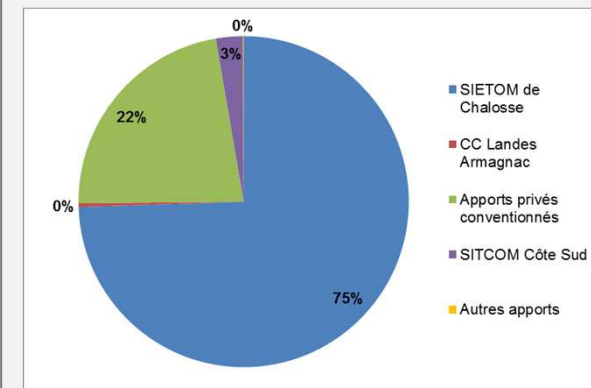
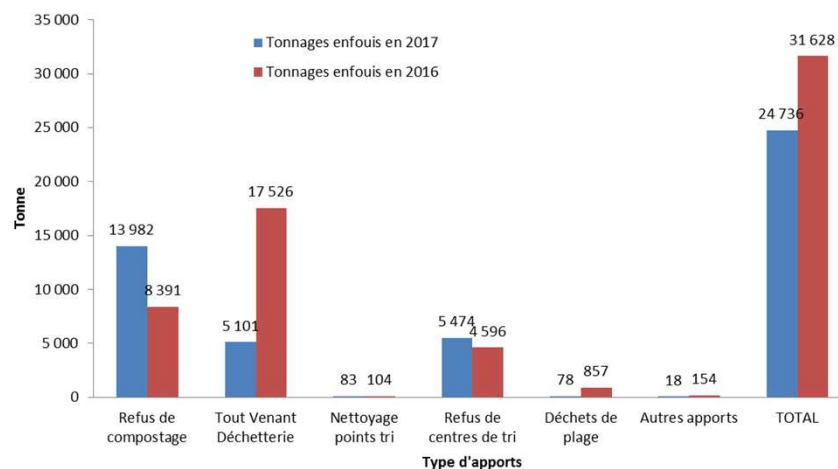
Organisation : Le SIETOM gère intégralement l'exploitation du centre de stockage

Tonnages 2017 :

- **24 736 tonnes** stockées (capacité de 46 800 T/an)
- **-21,8%** par rapport à 2016
- **236,8 kg/hab** (tonnages SIETOM uniquement)

Tarifs d'acceptation 2017 : 77€ / tonne de déchets enfouis

Evolution des apports 2016/2017



Valorisation du biogaz

En 2011, le SIETOM avait mis en place un réseau de captage et de traitement du biogaz produit à partir des déchets enfouis dans le CSDMA. Une torchère permettait de brûler le biogaz capté et ainsi réduire les odeurs de méthane sur le site et aux alentours. Le projet de valoriser le biogaz s'est concrétisé en 2017. Ainsi, la torchère a été arrêtée le 14 novembre 2017 pour laisser place à une Unité de Valorisation Thermique.

Le biogaz est donc valorisé dans le sens où il est capté sur chaque alvéole puis acheminé via un réseau de drains pour réchauffer les lixiviats au moyen d'un échangeur fumée/eau appelé BioChaude.

La collecte sélective



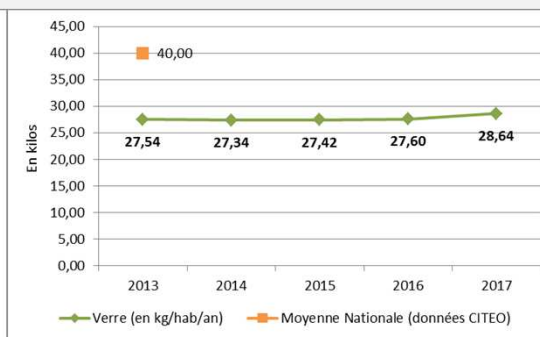
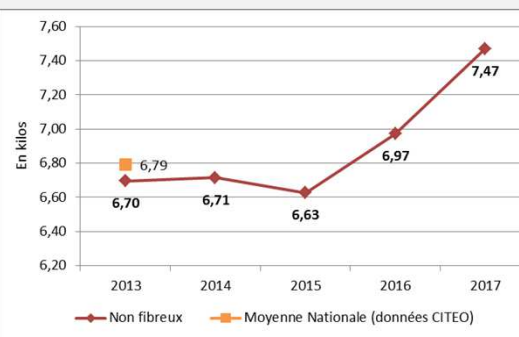
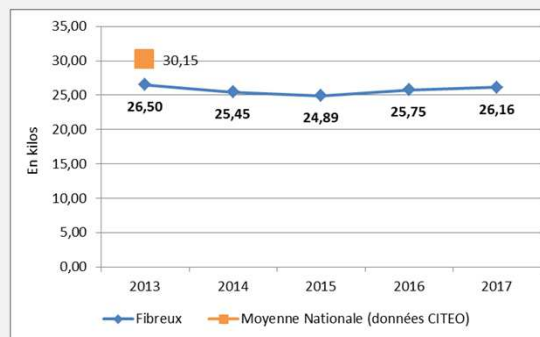
Effectif : 10 agents

Horaires de travail : 4h45 – 12h et 11h45 – 19h du lundi au vendredi + 7h – 14h15 le samedi pour le packmatage des bennes de déchetteries (de mi-avril à mi-octobre)

Organisation : collecte en apport volontaire avec un point tri pour 250 habitants (objectif à atteindre)

Tonnages 2017 :

- 4 843 tonnes collectées
- +4% par rapport à 2016
- 62 kg/hab



Actions en cours : densification des points tri

En raison de la stagnation du geste de tri en France, CITEO souhaite développer le tri comme il se pratique sur le territoire du SIETOM, c'est à dire en apport volontaire et en séparant les déchets fibreux (papiers et emballages en carton) des déchets non fibreux (bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques). Ce modèle est le plus économique et les performances sont similaires à une collecte en porte à porte. Eco-emballages a donc aidé le SIETOM à améliorer ses performances en finançant 23 nouveaux points tri sur 45 qui ont été implantés sur une zone pilote qui couvre les Communautés de communes du Pays Tarusate et de Chalosse-Tursan.

Les déchetteries



Effectif : 17 agents

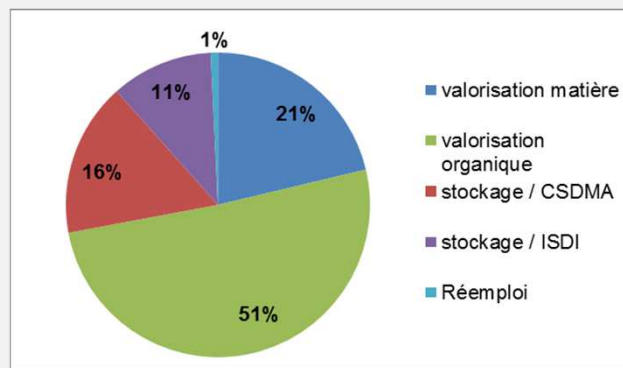
Horaires de travail : 9h – 12h30 et 13h30 – 17h

Les jours d'ouverture sont variables en fonction des déchetteries

Organisation : gestion de 12 déchetteries réparties sur le territoire du SIETOM. Le SIETOM assure l'enlèvement des bennes et le gardiennage.

Tonnages 2017 :

- **27 190 tonnes** collectées
- **+2,8%** par rapport à 2016
- **350 kg/hab**



Actions en cours : surveillance, sécurisation, signalétique et amélioration du tri

Afin de sécuriser les apports en haut de quai en réponse au risque de chute dans les bennes lors du dépôt de déchets, la mise en place de gardes corps adaptés est à l'étude pour éviter ces incidents.

Suite à plusieurs vols et dégradations survenus sur les déchetteries, la sécurisation de nouveaux sites a été réalisée. Ainsi, les déchetteries d'Hagetmau et Pontonx-sur-Adour sont équipées d'une vidéo-surveillance. D'autres sont à venir en 2019.

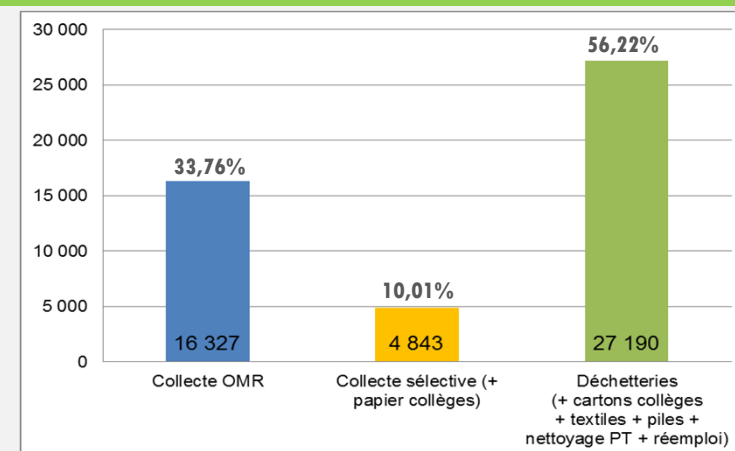
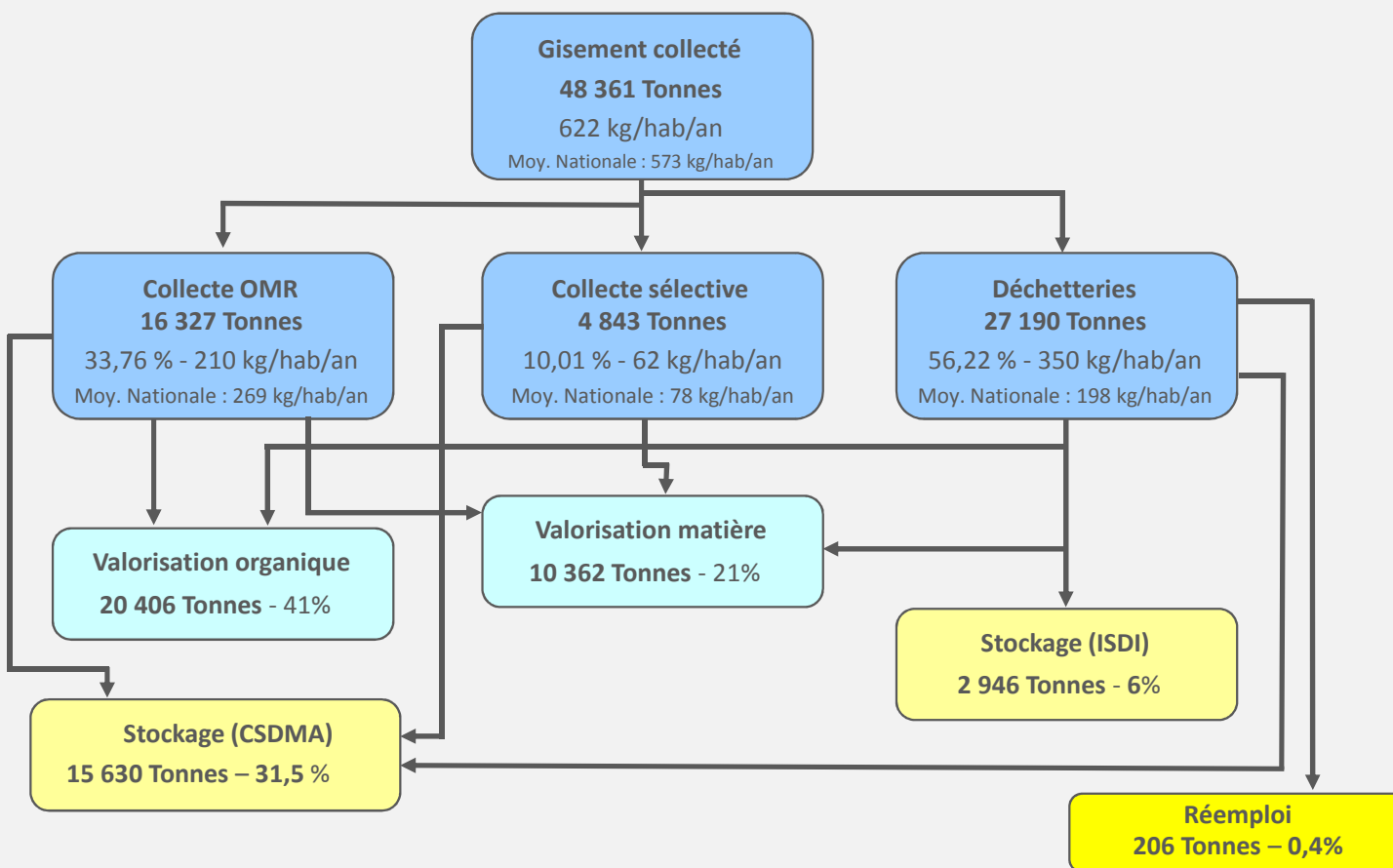
La signalétique a été renouvelée sur les déchetteries afin de mieux guider les usagers et améliorer la qualité du tri. Seules les déchetteries de Caupenne, et Mugron le seront en 2019.

Le tri des déchets s'accroît avec le déploiement de bennes mobilier et de caissons réemploi dans le cadre de notre partenariat avec Landes partage.

Les prochains équipements à venir sont :

- Bennes mobilier : Caupenne et Mugron en 2019.
- Bennes réemploi : Caupenne, Mugron et Pomarez en 2019.

Synoptique 2017



Matériaux	Ratios SIETOM (en kg/hab/an)	Ratios Nationaux (en kg/hab/an)
Papier / cartonette	26,16	30,2
Bouteille plastiques / briques alimentaires / emballages métalliques	7,47	6,8
Emballages en verre	28,64	40,7

Les enjeux de demain

Extension des consignes de tri sur le plastique d'ici 2022

Moyens humains et matériels

Le SIETOM dispose de ses propres moyens humains et matériels :

- ☐ 88 agents répartis de la manière suivante :

Services	Nombre
Collecte OM	24
Collecte sélective	10
Déchetterie	14
Prétraitement/ traitement	8
Sites et bâtiments	5

Services	Nombre
Entretien/ Maintenance	2
Administration	3
Communication	2
Encadrement	10
Direction	2

- ☐ 11 bennes ordures ménagères et 1 camion de lavage
- ☐ 5 camions polybennes pour la collecte sélective et l'enlèvement des bennes de déchetteries + 1 évolupac + 2 remorques + 1 packmat (matériel de compaction des déchets dans les déchetteries)
- ☐ Petit matériel roulant (voitures, master...)
- ☐ Des engins (compacteur, chargeuse, 2 télescopics, pelle)
- ☐ 5 267 conteneurs OM dont 1350 sur la CC Terres de Chalosse soit 26%
- ☐ 262 points tri dont 56 sur la CC Terres de Chalosse soit 21%
- ☐ 12 déchetteries dont 3 sur le périmètre de la CC Terres de Chalosse

Le financement du service



CA 2017

Recettes de fonctionnement



Soutiens reçus :

ADEME : 90 000€ (aide au Programme Local de Prévention des déchets)
ECO EMBALLAGES : 647 039€ (soutiens à la performance sur le tri des emballages)
ECO FOLIO : 72 531€ (soutiens à la collecte du papier)

Dépenses de fonctionnement



ECO DDS : 9 180€ (soutiens à la collecte des déchets dangereux)

ECO SYSTÈME : 41 451€ (soutiens à la collecte des déchets électriques)

ECO MOBILIER : 73 697€ (soutiens à la collecte du mobilier)

ECO TLC : 7 503€ (soutiens à la collecte des textiles)

Calcul de la TEOM

1 Le SIETOM définit une participation au coût du service

Il s'agit d'une contribution des collectivités adhérentes.

Cette recette est répartie sur chacune des collectivités selon la population de celle-ci et un coût unique par habitant pour 2018.

❑ Coût par habitant : 85,41€/hab

2 Les communautés de communes votent le taux

Divisant le montant attendu de TEOM par collectivité adhérente et leurs bases fiscales, les communautés de communes votent un taux de TEOM qui apparaîtra sur l'avis de taxe foncière des habitants

$$\text{Voté par les communautés de communes} \rightarrow \boxed{\text{taux}} = \frac{\boxed{\text{participation au coût du service par communauté de communes}}}{\boxed{\text{total des bases du foncier bâti de la communauté de communes}}}$$

Calculée et transmise par le SIETOM de Chalosse

Transmis par les services fiscaux

Produit attendu en 2018 sur la
CC Terres de Chalosse : **1 597 423€**

3 L'utilisateur paye la TEOM

L'utilisateur paye sa TEOM avec ses impôts fonciers.

$$\text{TEOM} = \text{taux} \times \text{base d'imposition du foncier bâti de la propriété}$$

En 2017, le SIETOM a modifié ses statuts afin de pouvoir mettre en œuvre, dès 2018, une contribution budgétaire obligatoire de ses 5 adhérents en lieu et place de la TEOM. Ainsi, les communautés de communes adhérentes instaurent la TEOM, votent les taux et la perçoivent. Ils versent le montant de la contribution demandée par le SIETOM, délibèrent sur les exonérations, peuvent instaurer un zonage et plafonner les valeurs locatives.

Zoom sur votre Communauté de communes



Votre profil trieur

Commune	Pop	PAP		EMB		VER		TOTAL
		Poids	Ratio	Poids	Ratio	Poids	Ratio	
BAIGTS	360	4,8	13,2	1,7	4,8	7,1	19,7	37,64
BERGOUHEY	97	3,1	32,0	1,1	11,7	4,4	45,5	89,18
CASSEN	591	13,6	23,1	4,1	6,9	17,5	29,6	59,55
CAUPENNE	429	9,2	21,4	2,2	5,2	9,1	21,2	47,78
CLERMONT	820	17,3	21,1	4,9	6,0	21,0	25,7	52,67
DOAZIT	917	20,6	22,4	5,7	6,2	15,3	16,7	45,35
GAMARDE-LES-BAINS	1213	25,3	20,9	7,0	5,8	29,1	24,0	50,66
GARREY	199	3,0	14,9	0,8	3,8	3,1	15,5	34,18
GIBRET	108	3,2	29,8	1,0	8,9	3,9	36,5	75,18
GOOS	553	13,6	24,7	3,9	7,0	12,9	23,4	55,07
GOUSSE	319	9,9	30,9	2,6	8,0	9,4	29,5	68,43
HAURIET	275	4,8	17,5	1,5	5,3	5,5	20,0	42,75
HINX	1930	57,2	29,6	18,1	9,4	47,4	24,6	63,54
LAHOSSE	323	4,8	14,9	2,3	7,1	7,1	21,9	43,87
LARBHEY	253	6,1	24,1	1,5	5,8	8,4	33,0	62,99
LAUREDE	406	7,3	17,9	3,2	7,8	10,4	25,6	51,29
LOUER	307	14,4	46,9	3,6	11,7	13,9	45,3	103,93

Commune	Pop	PAP		EMB		VER		TOTAL
		Poids	Ratio	Poids	Ratio	Poids	Ratio	
LOURQUEN	185	5,2	28,4	1,5	7,9	4,5	24,1	60,35
MAYLIS	329	7,2	22,0	2,5	7,7	9,2	28,1	57,72
MONTFORT-EN-CHALOSSE	1208	32,1	26,6	8,8	7,3	26,3	21,8	55,58
MUGRON	1557	32,4	20,8	9,1	5,8	33,0	21,2	47,81
NERBIS	286	5,0	17,5	1,2	4,3	6,3	22,1	43,91
NOUSSE	249	4,8	19,2	1,2	4,8	4,3	17,1	41,17
ONARD	383	6,8	17,6	2,4	6,2	9,8	25,6	49,39
OZOURT	209	6,8	32,4	2,0	9,4	5,0	23,7	65,56
POYANNE	675	15,6	23,1	4,6	6,8	17,9	26,6	56,54
POYARTIN	845	14,7	17,4	4,7	5,5	19,2	22,7	45,57
PRECHACQ-LES-BAINS	688	17,4	25,4	5,7	8,2	20,0	29,0	62,61
SAINT-AUBIN	518	8,8	17,1	2,6	5,1	10,0	19,2	41,35
SAINT-GEOURS-D'AURIBAT	398	7,6	19,1	2,1	5,3	9,7	24,3	48,80
SAINT-JEAN-DE-LIER	421	9,2	21,8	3,0	7,0	11,4	27,1	55,94
SORT-EN-CHALOSSE	965	13,6	14,1	4,5	4,6	19,2	19,9	38,59
TOULOUZETTE	315	5,7	18,1	2,1	6,6	6,2	19,8	44,61
VICQ-D'AURIBAT	273	9,9	36,1	2,4	8,8	8,1	29,8	74,79

Bilan du tri sur la CC (en kg/hab) :

☐ Papier :

- Moyenne CC : 22,63
- Moyenne SIETOM : 26,20

☐ Emballages :

- Moyenne CC : 6,72
- Moyenne SIETOM : 7,50

☐ Verre :

- Moyenne CC : 23,95
- Moyenne SIETOM : 28,60

Classement des communes de la CC

Commune	Pop	PAP		EMB		VER		TOTAL	Rang 2017	Rang 2016
		Tonnage	Ratio	Tonnage	Ratio	Tonnage	Ratio			
LOUER	307	14,4	46,9	3,6	11,7	13,9	45,3	103,93	1	1
BERGOUHEY	97	3,1	32,0	1,1	11,7	4,4	45,5	89,18	2	2
MOYENNE NATIONALE	/	/	30,2	/	6,8	/	40,0	76,94		
GIBRET	108	3,2	29,8	1,0	8,9	3,9	36,5	75,18	3	3
VICQ-D'AURIBAT	273	9,9	36,1	2,4	8,8	8,1	29,8	74,79	4	5
GOUSSE	319	9,9	30,9	2,6	8,0	9,4	29,5	68,43	5	6
OZOURT	209	6,8	32,4	2,0	9,4	5,0	23,7	65,56	6	27
HINX	1930	57,2	29,6	18,1	9,4	47,4	24,6	63,54	7	9
LARBÉY	253	6,1	24,1	1,5	5,8	8,4	33,0	62,99	8	11
PRECHACQ-LES-BAINS	688	17,4	25,4	5,7	8,2	20,0	29,0	62,61	9	16
MOYENNE SIETOM	77 785	2 034,6	26,2	580,9	7,5	2 227,6	28,6	62,27		
LOURQUEN	185	5,2	28,4	1,5	7,9	4,5	24,1	60,35	10	4
CASSEN	591	13,6	23,1	4,1	6,9	17,5	29,6	59,55	11	18
MAYLIS	329	7,2	22,0	2,5	7,7	9,2	28,1	57,72	12	14
POYANNE	675	15,6	23,1	4,6	6,8	17,9	26,6	56,54	13	13
SAINT-JEAN-DE-LIER	421	9,2	21,8	3,0	7,0	11,4	27,1	55,94	14	15
MONTFORT-EN-CHALOSSE	1208	32,1	26,6	8,8	7,3	26,3	21,8	55,58	15	7
GOOS	553	13,6	24,7	3,9	7,0	12,9	23,4	55,07	16	10

Commune	Pop	PAP		EMB		VER		TOTAL	Rang 2017	Rang 2016
		Tonnage	Ratio	Tonnage	Ratio	Tonnage	Ratio			
MOYENNE CC	18 604	421,0	22,63	125,1	6,72	445,5	23,95	53,30		
CLERMONT	820	17,3	21,1	4,9	6,0	21,0	25,7	52,67	17	26
LAUREDE	406	7,3	17,9	3,2	7,8	10,4	25,6	51,29	18	8
GAMARDE-LES-BAINS	1213	25,3	20,9	7,0	5,8	29,1	24,0	50,66	19	23
ONARD	383	6,8	17,6	2,4	6,2	9,8	25,6	49,39	20	12
SAINT-GEOURS-D'AURIBAT	398	7,6	19,1	2,1	5,3	9,7	24,3	48,80	21	31
MUGRON	1557	32,4	20,8	9,1	5,8	33,0	21,2	47,81	22	21
CAUPENNE	429	9,2	21,4	2,2	5,2	9,1	21,2	47,78	23	22
POYARTIN	845	14,7	17,4	4,7	5,5	19,2	22,7	45,57	24	29
DOAZIT	917	20,6	22,4	5,7	6,2	15,3	16,7	45,35	25	17
TOULOUZETTE	315	5,7	18,1	2,1	6,6	6,2	19,8	44,61	26	20
NERBIS	286	5,0	17,5	1,2	4,3	6,3	22,1	43,91	27	24
LAHOSSE	323	4,8	14,9	2,3	7,1	7,1	21,9	43,87	28	19
HAURIET	275	4,8	17,5	1,5	5,3	5,5	20,0	42,75	29	33
SAINT-AUBIN	518	8,8	17,1	2,6	5,1	10,0	19,2	41,35	30	28
NOUSSE	249	4,8	19,2	1,2	4,8	4,3	17,1	41,17	31	25
SORT-EN-CHALOSSE	965	13,6	14,1	4,5	4,6	19,2	19,9	38,59	32	30
BAIGTS	360	4,8	13,2	1,7	4,8	7,1	19,7	37,64	33	32
GARREY	199	3,0	14,9	0,8	3,8	3,1	15,5	34,18	34	34

Communication / animation



Actions entreprises en 2017

Communication grand public :

- ☐ Journée portes ouvertes : 19 visiteurs. Depuis 2017, les JPO sont organisées tous les 1ers mercredis de chaque mois sur inscription.
- ☐ Stand sur marchés et foires : 700 personnes sensibilisées
 - CC Terres de Chalosse : MPP (Montfort, Mugron, Poyanne et Maylis)
- ☐ Porte à porte suite à la création de nouveaux points tri : 9 513 foyers sensibilisés dans 26 communes
 - CC Terres de Chalosse : aucune commune
- ☐ Porte à porte suite à des modifications de collecte OM : 151 foyers sensibilisés dans 5 communes
 - CC Terres de Chalosse : Hinx (création d'un emplacement)
- ☐ Site internet : 11 995 visiteurs
- ☐ 2 TRlbunes distribuées dans tous les foyers du Syndicat

Animations auprès des enfants :

- ☐ Animations scolaires : 44 classes pour 971 enfants sensibilisés
 - CC Terres de Chalosse : Garrey, Poyartin, Saint-Aubin, Sort-en-Chalosse et Toulouzette
- ☐ Animations périscolaires (TAP) : 17 interventions
 - CC Terres de Chalosse : Hinx
- ☐ Formation des intervenants TAP dans les communautés de communes
 - CC Terres de Chalosse : 10 agents à Mugron et 15 agents à Montfort

Compostage individuel :

- ☐ 458 composteurs distribués en 2017
- ☐ 12 165 depuis 2004 soit 31,6% des foyers équipés
 - CC Terres de Chalosse : 2 801 foyers équipés soit 36,3%

Actions entreprises en 2018

15aine dans les communautés de communes

Deux 15aines ont été organisées en 2018 sur les CC du Pays Tarusate et Terres de Chalosse.

❑ CC du Pays Tarusate du 17 au 31 janvier 2018 :

- 3 animations "Olympiadéchets" avec les enfants des accueils de loisirs de Rion, Tartas et Pontonx : 45 enfants sensibilisés
- 3 animations « double caddies » à l'Intermarché de Pontonx, au Carrefour de Tartas et au Leclerc Express de Rion : 40 personnes sensibilisées
- 2 ateliers « une bonne gestion de ses déchets, c'est possible » sur les marchés de Tartas et Pontonx : 35 personnes sensibilisées
- 1 projection du film « Demain » de Cyril Dion et Mélanie Laurent au cinéma de Rion : 15 personnes sensibilisées
- 2 pièces de théâtre interprétée par la Cie CETO pour les écoles de Lamothe, Le Leuy, Souprosse, Beylongue, Carcen-Ponson, Saint-Yaguen et Villenave : 230 enfants + 30 personnes sensibilisés

❑ CC Terres de Chalosse du 9 au 22 avril 2018 :

- 2 animations "Olympiadéchets" avec les enfants des accueils de loisirs de Montfort et Mugron : 55 enfants sensibilisés
- 3 animations « double caddies » au Carrefour Market de Mugron et Montfort et au Carrefour Express d'Hinx : 75 personnes sensibilisées
- 2 ateliers « une bonne gestion de ses déchets, c'est possible » sur les marchés de Mugron et Montfort : 40 personnes sensibilisées
- 1 projection du film « Demain » de Cyril Dion et Mélanie Laurent à la salle des fêtes d'Hinx : 14 personnes sensibilisées
- 1 pièce de théâtre interprétée par la Cie CETO à la salle des fêtes de Laurède : 0 personne sensibilisée
- 1 Nettoyage nature de la ligne verte à Mugron : 4 personnes sensibilisées

Multi et Mono bars

97 communes sur 122 ont utilisé le dispositif multi et mono bars en 2018 dont 23 sur la CC Terres de Chalosse .

Nous relancerons les inscriptions en début d'année prochaine pour 2019.

Gobelets

185 510 gobelets ont été empruntés en 2018, 95 337 ont été lavés et 6 057 ne sont pas revenus.

65 associations ou communes s'en sont servis dont 29 sur la CC Terres de Chalosse .

Actions entreprises en 2018

Trophée du verre

20 communes ont participé à la 2^{de} édition du trophée du verre qui s'est déroulée du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018 dont 5 de la CC Terres de Chalosse : Doazit, Garrey, Louer, Nousse et Onard. 3 trophées ont été remis

- Meilleure progression : 1^{er}. Morganx - 2^{ème}. Garey - 3^{ème}. Monget
- Meilleure performance par habitant : 1^{er}. Monget - 2^{ème}. Morganx - 3^{ème}. Louer
- Meilleure communication : 1^{er}. Nassiet - 2^{ème}. Doazit - 3^{ème} ex aequo. Monget et Garrey

Ce trophée devrait être reconduit en 2019

Octobre rose

À l'occasion du mois évènementiel "octobre rose" organisé par la Ligue contre le Cancer, le SIETOM, partenaire de l'institution dans le cadre de la collecte du verre s'associe à l'évènement pour la 2^{ème} année consécutive.

2 actions sont ainsi conduites afin de rappeler notre partenariat avec la Ligue et l'enjeu du tri du verre :

- Habillage de 12 colonnes à verre d'une bâche sur 12 points tri différents.
- Pose d'oriflammes sur 12 totems de 12 autres points tri

Les visuels reprennent les couleurs de l'évènement proposées par la Ligue contre le Cancer, tout en faisant passer un message pour améliorer le tri du verre.

Une campagne de communication dans la presse accompagne cette action.

Sur la CC Terres de Chalosse ont été équipés les points tri suivant : PT de Hillette à Mugron, PT de l'école à Sort, PT du bourg à Hinx et PT du bourg à Laurède.



Actions entreprises en 2018

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le PLPDMA est un document réglementaire et obligatoire, ayant pour objectif national la réduction de 10% des Déchets Ménagers et Assimilés (ordures ménagères + collecte sélective + déchetteries). Le périmètre d'actions porte uniquement sur les déchets collectés par la collectivité dans le cadre de ses missions de service public.

Le PLPDMA est une démarche participative en lien avec tous les acteurs du territoire, ainsi une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) doit être mise en place. Elle est l'instance principale de concertation du PLPDMA. Son rôle est de suivre le programme et d'organiser des échanges. Elle donne un avis sur le projet de PLPDMA, avant que celui-ci ne soit arrêté par l'exécutif, et lors des révisions, notamment lors de la remise du bilan annuel.

Sa composition est la suivante :

☐ Collège "SIETOM" :

- Présidente du SIETOM
- Membres de la commission éco-exemplarité.
- Direction
- Équipe projet

☐ Collège "Etat"

- ADEME
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
- Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)
- Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI)
- Chambre de l'Agriculture

☐ Collège "autres administrations"

- Région Nouvelle Aquitaine
- Département des Landes
- Communautés de communes adhérentes

☐ Collège "associations"

- SEPANSO
- Chalosse Vie
- Landes Partage
- Bulles d'air à St Sever
- Sac de billes à Larbey
- C KOI CA/Eco-lieu Jeannot à Rion
- Les jardins Naïfs à Carcarès-Ste-Croix
- UFC QUE Choisir

Questions diverses

